

|                                                                                    |                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY                               |                                      |
|  | Le : 03 MAI 2012<br>Numéro : 5836 NI |

**SAS A2C Metallerie**  
 En formation au capital de 10000 euros  
 55 route de Massy  
 91380 Chilly Mazarin

Les soussignés :

- Monsieur PITA CANAIS Antonio né le 13/04/1963 à Coimbra au Portugal, de nationalité Portugais, marié, demeurant 55 route de Massy 91380 Chilly Mazarin
- Monsieur CARDOSO CANAIS Alexandre né le 19/07/1990 à Longjumeau, de nationalité Portugais, célibataire, demeurant 55 route de Massy 91380 Chilly Mazarin
- Monsieur CARDOSO CANAIS Kevin né le 15/07/1994 à Longjumeau, de nationalité Portugais, célibataire, demeurant 55 route de Massy 91380 Chilly Mazarin, représenté par Monsieur Antonio PITA CANAIS en qualité de représentant légal
- Madame CHORRO CARDOSO CANAIS Anabela née CHORRO CARDOSO le 21/05/1966 à Bissao en Guinée Bissao, de nationalité Portugaise, mariée, demeurant 55 route de Massy 91380 Chilly Mazarin

se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société pour désigner d'un commun accord le premier président de la société, conformément aux dispositions statutaires.

A cet effet ils ont convenu ce qui suit:

Les soussignés nomment en qualité de président de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur CARDOSO CANAIS Alexandre né le 19/07/1990 à Longjumeau de nationalité Portugais, célibataire, demeurant 55 route de Massy 91380 Chilly Mazarin.

qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés,

qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

et qui affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et conformément aux dispositions statutaires.

La rémunération du président sera fixée ultérieurement.

Fait à Chilly Mazarin le 12 04 2012.

Signatures des associés :

  
 Canais Kevin.

  
 Canais Alexandre

Signature du président précédée de la mention  
 "Bon pour acceptation de la fonction de président"

Bon pour acceptation de la  
 Fonction de président



